

**TRAITE D'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE ENTRE
LE CANADA ET LA CONFEDERATION SUISSE**

Le gouvernement du Canada et le Conseil fédéral suisse, appelés ci-après Etats contractants, désireux de conclure un traité d'entraide judiciaire en matière pénale et de coopérer ainsi plus efficacement à la recherche, à la poursuite et à la répression des infractions, sont convenus de ce qui suit: